

Viol sur mineure

**Dimitri Michel Ondo Ndong abusait de sa petite belle-sœur**

COE

Libreville/Gabon

UNE plainte déposée le mardi 26 janvier dernier par U.M, entrepreneur gabonais et père de deux enfants, dont D.A.M., la victime, 13 ans, élève en classe de CM1 dans une école conventionnée, contre Dimitri Michel Ondo Ndong, Gabonais, 21 ans, élève en classe de 1ère au collège évangélique d'Akébé fait ressortir que ce jeune homme abusait sexuellement de la mineure, par ailleurs sa belle-sœur. Celui-ci a été interpellé le même jour à Géant Casino Mbolobolo par les agents de la Direction générale des recherches (DGR). De source autorisée, Dimitri Michel Ondo Ndong entretenait une relation amoureuse avec l'aînée de la

victime depuis quatre ans. Un amour désapprouvé par U.M., qui tente par tous les moyens de persuader sa fille d'arrêter cette liaison qui ne lui apporte rien de bon. Cette situation met la fille dans une telle gêne vis-à-vis de son père, qu'elle génère même de temps en temps des tensions entre eux. Cependant, alors que la jeune fille défend, bec et ongle, son fameux copain, elle est loin d'imaginer que ce dernier a déjà jeté son dévolu sur sa cadette, entretenant discrètement avec elle une relation "coupable" depuis l'année écoulée. Le pot-aux-roses est découvert le lundi 25 janvier lorsque le père, en rentrant du travail, constate l'absence de la petite D.A.M. Celle-ci arrive quelques heures après, dans la nuit. Trouvant cette attitude louche et inhabituelle, il dé-



Photo : COE

Quelle mouche a donc piqué Ondo Ndong pour agresser sexuellement une mineure ?

cide de l'interroger. La gamine lui fait une révélation pour le moins inattendue, en lui confiant qu'elle revient du domicile de Dimitri Michel, qui se trouvait à ce moment-là chez sa tante à

Kalikack. Furieux, U.M., le père, confie alors la petite à sa grand-mère paternelle, pour une inspection de son appareil génital. Et pendant que la grand-mère procède aux vérifications, elle

constate du sang sur les cuisses de la mineure. Paniquée, elle alerte son père, qui prendra aussitôt attache avec le médecin de la famille pour pratiquer des examens sur elle. Ceux-ci concluent à une défloration ancienne avec des lésions vulvaires et des attouchements récents. Pendant qu'il attend les résultats des examens, le père tente à nouveau de ramener sa fille aînée à la raison, en lui démontrant le caractère irresponsable de celui qui prétend être son petit-ami. Peine perdue car, telle une personne envoûtée, cette dernière reste sourde aux remarques de son géniteur. Elle semble y voir une démarche visant à accuser injustement son compagnon, qui a pourtant toujours eu un comportement d'ange à son égard. Mais elle assure tout de même à son père qu'elle le rencontrera pour

en discuter. Après tout, on ne sait jamais... Quelque temps après, et comme pour obéir à son père, la jeune femme entre en contact avec son don juan. Rendez-vous est même pris dans l'enceinte de Géant Casino. Mais alors qu'ils sont sur le point de s'y installer, arrivent des agents de la DGR, alertés par le père, qui vont immédiatement interpellé son compagnon. Conduit au poste, Michel passe aux aveux. Il confie même que le premier acte sexuel avec D.A.M s'était passé au courant de l'année 2015. Mais à la question de savoir pourquoi un tel acte ignoble, il dit ne pas savoir ce qui l'a pris, ni quelle mouche l'a piqué. Dimitri Michel Ondo Ndong devrait être présenté ce vendredi devant le parquet de Libreville, qui statuera sur son sort.

Lutte contre les stupéfiants...

**Iro Tchico et sa bande neutralisés à Port-Gentil**

Jean-Paulin ALLOGO

Port-Gentil/Gabon

Vingt-cinq conditionnements d'héroïne et trois boîtes de chanvre indien ont été également saisis au domicile du cerveau présumé du groupe.

IRO Tchico, Nigérien de 37 ans et cerveau présumé de la bande, Fall Mawoungou alias "Junior, Congolais de la RDC, âgé de 34 ans, et Nina Maganga Babongui, Gabonaise de

37 ans, ont été arrêtés le 25 janvier dernier par les éléments de l'Office central de lutte antidrogue de Port-Gentil (Oclad), pour consommation et vente présumées d'héroïne et de cannabis. Leur interpellation est intervenue au cours d'une patrouille pédestre au quartier Transfo, dans le deuxième arrondissement de la commune de Port-Gentil. Dans le cadre de leurs missions de routine, notamment la recherche d'auteurs d'infractions à la législation sur les stupéfiants, les policiers s'orientent vers la chambre à



Photo : Jean-Paulin Allogho

Le trio de trafiquants présumés, désormais entre les mains de la justice.

coucher d'Iro Tchico, évadé des geôles des services de

l'Oclad quelques jours auparavant. Ils y découvrent l'inté-

ressé en compagnie de ses pairs en flagrant délit de détention de vingt-cinq conditionnements d'héroïne et trois boîtes de chanvre indien, que les trois individus s'approprient à écouler au marché noir. Conduits au poste de police pour s'expliquer sur l'origine de cette marchandise peu ordinaire, sieur Iro Tchico déclare en être le propriétaire. Il affirme s'en être procuré auprès de son frère Sony, vendeur de friperie à la gare routière de Libreville. Il avoue aussi son évasion des geôles des services de l'Oclad, le 13

janvier dernier, avec la complicité de trois autres codétenus dont le Gabonais, Claude Makaya, présenté par lui comme l'instigateur principal de cette fuite. Tchico a été surpris, le 25 janvier à son domicile, avec Fall Mawoungou et Nina Maganga Babongui, en flagrant délit, détenant un conditionnement d'un cocktail (mélange d'héroïne et de cannabis). D'abord déferés devant le parquet de Port-Gentil, les trois compères ont été ensuite placés sous mandat de dépôt à la prison du Château, en attendant leur jugement.

... à Mitzic...

**Cédric Nnang Angwang la main dans le sac**

LBON

Libreville/Gabon

IL y a un peu plus de deux semaines, Cédric Nnang Angwang, Gabonais, est arrêté par les éléments de la brigade de Sam. En fouillant ses bagages, les gendarmes trouvent plusieurs ballots de chanvre indien, un produit dont la vente et la commercialisation sont

prohibées au Gabon. Selon le rapport de gendarmerie, Cédric Nnang Angwang qui résiderait à Libreville aurait fait le déplacement du district de Sam - situé non loin de la frontière de la Guinée-Equatoriale - pour se ravi-

Les locaux de la brigade de la gendarmerie de Sam où a séjourné Cédric Nnang Angwang avant d'être écroué à la maison d'arrêt d'Oyem.



Photo : LBON

tailler en chanvre indien. Après une nuit passée dans le chef-lieu du département de l'Okano, l'individu se serait rendu, le lendemain, au village Mebole, où il aurait rencontré Jonas Obiang Ebè recommandé, selon ses déclarations, par un certain "Bil Gate", demeurant à Libreville. Ce dernier l'aurait ensuite conduit en Guinée Equatoriale, précisément au village Essong, où il acheté du cannabis. De retour au Gabon, le chef du village Mebole, Nguema Assoume, a trouvé cet individu qui logeait chez son voisin un peu suspect. Il fouille les bagages de ce dernier et y découvre plusieurs ballots du fameux produit dissimulé dans des sachets. Aussitôt, l'auxiliaire de commandement lui intime l'ordre de vider les lieux, avec interdiction d'y remettre les pieds.

Après une longue marche, Cédric Nnang Angwang arrive au village Belle-Ville où il emprunte un véhicule qui le dépose au carrefour Sam. C'est pendant qu'il attendait un hypothétique véhicule pour Mitzic, que les pandores de passage trouvent l'attitude de l'homme un peu louche et exigent de fouiller ses bagages. Un flair qui a payé puisqu'ils mettent la main sur un important lot de chanvre indien d'une valeur marchande de près de huit cent mille francs. Le présumé trafiquant est immédiatement interpellé et conduit au poste où une procédure est ouverte à son encontre. Présenté devant le procureur d'Oyem, Cédric Nnang Angwang est placé en détention préventive, à la prison civile du chef-lieu de la province du Woleu-Ntem.

... et aussi...

**Malchance pour un dispatcheur de cocaïne**

AEE

Libreville/Gabon

CHRISTOPHER Ovono Mezui, 27 ans, repris de justice, ancien commerçant reconverti dans la vente de cocaïne, est actuellement en garde à vue à la direction générale de lutte antidrogue, où il été conduit par les agents de la Brigade anti-criminalité (Bac). Ces derniers l'ont interpellé dans la nuit du 27 janvier, au quartier Petit-Paris, en possession de dix capsules de cocaïne

d'une valeur estimée à 500 000 francs, et qu'il était sur le point d'écouler. Les agents, qui étaient déjà informés de ce qu'un commerce de ce produit illicite se développait dans la zone, n'ont eu aucun mal à maîtriser celui que l'on présente comme étant l'un des cerveaux présumés de ce trafic. Interrogé sur les origines de sa "marchandise", le mis en cause déclare que le produit appartiendrait à un de ses complices, dont il refuse de révéler l'identité. Lui ne sait qu'un «dispatcheur» sera. C'est ce complice qui, affirme-t-il, aurait reçu une

forte cargaison de ce produit prohibé d'un ressortissant nigérien, en provenance du Cameroun. Ne pouvant l'écouler seul, il aurait alors sollicité les services de Christopher, afin de l'aider dans cette tâche. Les bénéfices issus de cette vente devaient être partagés entre les deux hommes. C'est donc au moment d'écouler son produit, qu'il a été cueilli par les flics ce soir-là. Quant à son complice présumé, il fait actuellement l'objet d'une intense recherche de la part de la Bac.



Photo : AEE

Christopher Ovono Mezui retrouve l'univers carcéral qu'il connaît bien.

**Le lieutenant-colonel-major à la retraite Makita Niembo convoqué au "B2"**

LE lieutenant-colonel-major à la retraite, Théophile Makita Niembo, proche du Front de l'opposition, a été convoqué pour audition, hier, à la direction générale de la contre-ingérence et de la sécurité militaire, connue sous le nom de "B2", a-t-on appris de source autorisée. Aucune information n'a filtré sur les raisons de cette convocation.